



EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Du Conseil Communal de Rolle

Présidence: Mme Pascale Vollenweider, présidente

Séance ordinaire du **10 novembre 2015**

Considérant que le préavis municipal N° 69 concernant:

Fixation des indemnités de la Municipalité pour la législature 2016-2021

a été porté régulièrement à l'ordre du jour

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

- vu le préavis **amendé** de la Municipalité du 6 juillet 2015
- entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet

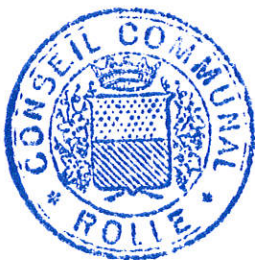
Décide

1. De fixer les indemnités de la Municipalité pour la législature 2016-2021 à raison de :
 - CHF 80'790.- pour le syndic, représentant une activité (taux de rémunération) de 60%
 - CHF 53'860.- pour chacun des 4 municipaux, représentant une activité (taux de rémunération) de 40%
2. Que les jetons de présence et indemnités des associations régionales et intercommunales reçus par les membres de l'Exécutif soient versés dans la caisse communale
3. De fixer le montant forfaitaire de CHF 1'200.- par année pour les frais de téléphone.
4. Que les membres de l'Exécutif communal âgés de moins de 70 ans doivent s'affilier à une caisse de pension aux mêmes conditions que celles réservées au personnel communal

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 10 novembre 2015.

La Présidente

Pascale Vollenweider



La Secrétaire

Violaine Cherpillod